

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Opération tranquillité Vacances

La Gendarmerie propose de partir cet été en toute tranquillité ! Il vous suffit de passer vous inscrire auprès de la brigade de Gendarmerie de Val-de-Virieu/Le Grand Lemps aux heures d'ouverture au public. Selon vos dates d'absence, la Gendarmerie effectuera régulièrement des rondes autour de votre domicile, de jour comme de nuit. C'est un service gratuit.

En **prévention des incendies**, les propriétaires se doivent de débroussailler et entretenir leur parcelle, *selon l'arrêté n° 2013-02-0015*.

Le débroussaillage préventif a pour objectif de créer une discontinuité végétale afin d'éviter la transmission du feu horizontale et verticale et d'éviter la présence d'animaux indésirables.

En cas de location, le locataire peut effectuer le débroussaillage si cela est précisé dans son contrat de location.

Prenons soin de respecter la tranquillité de nos voisins !

Tout bruit peut porter atteinte à la tranquillité du voisinage, par sa durée, sa répétition ou son intensité, de jour comme de nuit.

Horaires des travaux bruyants (sauf professionnels) :

Jours ouvrables : 8h30 à 12h et 14h à 19h30

Samedis : 9h à 12h et 15h à 19h00

Dimanches et Jours fériés : 10h à 12h

Le Brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit.

Les déchets doivent être broyés, emmenés à la déchetterie ou compostés sur place.

Soyons vigilants sur nos routes !

La vitesse sur les routes communales est limitée à 50 km/h, sauf indications spécifiques (30km/h).

Les **chiens** doivent être sous la **surveillance permanente de leur maître** et ne pas divaguer dans la commune.

Chaque maître doit prendre toute disposition nécessaire afin d'éviter les aboiements intempestifs et continus de leur chien.

L'eau est sans doute la ressource la plus précieuse que nous avons avec l'air. Malheureusement, nous avons tendance à la gaspiller.

Des petits gestes au quotidien permettent d'avoir une consommation de l'eau de façon raisonnée.

Voici quelques exemples : réduire l'arrosage des jardins et pelouses, fermer les robinets lors de gestes du quotidien, installer des récupérateurs d'eau de pluie ...

Ordures ménagères - tri des déchets - Déchèteries

Il est obligatoire de disposer d'un bac à ordures ménagères (bac gris/vert) ainsi qu'un bac jaune pour le tri des emballages.

L'achat d'un bac à ordures ménagères adapté à la collecte est à la charge de chacun.

Si vous n'avez pas de bac jaune (nouveaux arrivants, maisons secondaires) ou si vous souhaitez changer le votre plus adapté à vos besoins, vous pouvez vous rendre aux permanences du SYCLUM-38 rue Joseph Jacquard à ROCHETOIRIN (face à La Cooperl), les vendredis de 9h00 à 16h30.

Des composteurs et des bioseaux (petit seau pour les bios déchets de la cuisine au composteur) sont proposés à la vente lors de ces permanences. Les paiements se font uniquement en espèces ou chèques.

La collecte estivale des ordures ménagères se déroulera du 15 juin au 14 septembre 2025 et s'effectuera le mercredi à partir de 20h00 au lieu des horaires d'après-midi.

En cas de jours férié, se reporter au calendrier de collectes 2025 consultable sur le site de la commune www.le-passage-en-dauphine.fr

Quelques règles à respecter :

- Toutes les ordures ménagères doivent être déposées en sacs dans votre bac (poubelle).
- Tous les emballages et papiers doivent être déposés en vrac dans votre bac jaune.
- Tous les bacs doivent être rentrés après le passage du camion de collecte afin d'éviter tous désagréments.
- Pour que votre poubelle ne soit pas refusée à la collecte : le tri des emballages s'impose.

Les équipes du SYCLUM ramassent les ordures ménagères en bacs **adaptés aux lève-conteneurs** déposés sur le trottoir ou en bordure de la chaussée. Les déchets doivent être **préalablement en sacs fermés**. **Aucun sac déposé au sol ne sera collecté.**

Si des déchets recyclables : verres, cartons, papier, plastiques sont présents **dans votre poubelle, elle sera refusée.**

Il en sera de même en cas de présence de déchets verts, gravats, gros cartons, encombrants, déchets dangereux... ou tout autre déchet devant être apporté en déchèterie. Ces déchets sont à retirer en vue de la prochaine collecte.

- La collecte des ordures ménagères et des bacs jaunes se fait alternativement une semaine sur deux le mercredi.

Trions systématiquement :

- **Tous les emballages (sauf le verre) et tous les papiers sont à déposer dans le bac jaune.**
- **Les cartons bruns pliés** sont à déposer dans le conteneur à cartons et uniquement les cartons installés près de la salle Camille Barbier (salle des fêtes), ou à emmener en déchèterie.
- **Tous les contenants en verre se jettent dans les bennes à verre.** Sur notre commune 3 bennes à verre sont installées :
1 près de la salle Camille Barbier (salle des fêtes),
1 à l'angle du Chemin des Vernes et du Chemin du Moriot,
1 au Chemin de Cabit (à proximité du passage à niveau).
- **Trop de verre** est présent dans les bacs à ordures et ou bacs jaunes, ce qui n'est pas du tout écologique ni économique ! **Le coût du tri augmente** de fait et **donc le coût de votre taxe d'ordures ménagères augmente aussi** ! Faisons tous preuve de bon sens, **LE VERRE, c'est dans le conteneur à VERRE.**

Les heures d'été de déchèteries (du 15 juin au 14 septembre)

Les déchèteries les plus proches : Fitilieu – La Chapelle-de-la-Tour – Saint-Jean-de-Soudain – Val-de-Virieu.

Ouvertes Mardi, Mercredi (sauf Val-de-Virieu fermée), Jeudi (sauf Val-de-Virieu fermée), Vendredi et Samedi de 7h30 à 13h00.

Attention, la zone de déchargement doit être évacuée sitôt les déchets déversés. Le stationnement prolongé au sein des déchèteries est interdit.

Pour accéder aux déchèteries, vous devez enregistrer votre véhicule au préalable sur le site www.syclum.fr.

Les moustiques tigres



- Mesurent moins d'1 cm.
- Rayures noires et blanches sur tout le corps et les pattes.
- Allure pataude, facile à écraser en vol.

Ce moustique a une durée de vie moyenne d'environ 1 mois, et les femelles peuvent pondre environ 200 œufs tous les 12 jours. La larve de moustique se transforme à son tour en moustiques au bout de 5 à 6 jours.

Dans la plupart des cas, sa piqûre est bénigne, bien que ce moustique puisse être vecteur de diverses maladies comme la dengue, le chikungunya ou le Zika. Pour transmettre ces virus, il doit au préalable avoir piqué une personne infectée.

Dans 80 % des cas, les sites de ponte, où se développent les larves, sont situés dans le domaine privé, de petites zones d'eau stagnante laissées dans les cours, balcons et jardins, un arrosoir, des soucoupes de pot de fleurs, un pied de parasol ou des jouets pour enfants.

Pour lutter contre le moustique tigre, il est nécessaire de limiter ses lieux de ponte et de repos :

JE COUVRE, JE JETTE, JE VIDE
Tous les récipients contenant de l'eau

L'ambrosie

Plante invasive qui se développe rapidement dans de nombreux milieux : parcelles agricoles, bord de route, friches...

Son pollen, émis en fin d'été, provoque de fortes réactions allergiques.



Le pic de pollinisation a lieu entre mi-août et mi-septembre. C'est également une menace pour l'agriculture et la biodiversité.

Pour lutter contre l'ambrosie, il est nécessaire d'éviter sa propagation :

JE L'ARRACHE AVANT SA FLORAISON,
JE LA DERACINE EN PORTANT DES GANTS,
SI ENVAHISSEMENT IMPORTANT,
JE SIGNALE SUR : signalement-ambrosie.fr

La chrysomèle de l'ambrosie (*Ophraella communa*) a été repérée pour la première fois dans la région de Lyon en 2023. L'arrivée de ce coléoptère en France pourrait aider à lutter contre l'ambrosie.

Adulte, elle mesure 4 à 6 mm, est de couleur jaune avec des lignes noires longitudinales sur le corps.



Les frelons asiatiques



Ils occupent aujourd'hui la quasi-totalité des départements français. C'est un prédateur pour les abeilles.

Si vous observez un nid, n'hésitez pas à le signaler sur : frelonsasiatiques.fr, en téléchargeant l'application mobile « Frelon Asiatique », ou en allant en Mairie.

C'est un dispositif qui vise à repérer et **détruire les nids** par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne).

Les frais sont pris en charge par le département (50%), la Communauté de communes (25%) et la mairie (25%).

Pour maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable :

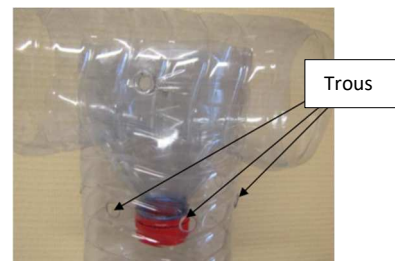
JE SURVEILLE, JE SIGNALE

FABRIQUER un PIÈGE SÉLECTIF pour FRELONS ASIATIQUES :

- 2 bouteilles plastiques rigides de 1.5 l avec leurs bouchons,
 - 1 fil de fer de 50 cm environ,
 - 1 cutter ou des ciseaux
 - 1 perceuse + mèches 8 et 6 mm
- (1 fer à souder ou un tournevis chauffé sur le gaz).

Fabrication :

1. Coupez le fond de la première bouteille et retournez-la, placez des cailloux, galets pour éviter la noyade des petits insectes non ciblés,
2. Coupez la seconde bouteille au tiers supérieur pour former un entonnoir. Percez le bouchon de l'entonnoir d'un trou de 1 cm de diamètre (Mèche de 8 mm), pour éviter de piéger des papillons, Emboîtez l'entonnoir dans la première bouteille.
3. Reprenez ce qu'il reste de la seconde bouteille et découpez le corps qui servira de toiture à votre piège, faites une ouverture du diamètre de votre bouteille. Placez la toiture au-dessus de l'entonnoir : elle évitera que la pluie vienne diluer l'appât.
4. Réalisez 5 orifices (mèche 6 mm) entre la chambre de piégeage et l'entonnoir pour permettre aux petits insectes non ciblés de sortir.
5. Percez l'assemblage de deux petits trous l'un en face de l'autre. Un fil de fer d'environ 50 cm servira d'anse à ce piège.
6. Mélangez du panaché coloré avec du sirop de cassis. Laissez mousser l'appât sur les bords du piège : la mousse déposée sur les parois attirera les frelons. Si l'appât ne semble pas donner satisfaction, ne pas hésiter à changer de sirop.
7. **Changez l'appât tous les 10 jours** : dévissez le bouchon, videz le piège sans le nettoyer et laissez deux frelons asiatiques. Les phéromones laissées par les frelons capturés augmenteront l'attractivité du piège.
8. Le piège est à **suspendre entre 1 m à 2 m de hauteur** à proximité des anciens nids, des composteurs ménagers, des végétaux ou des arbres en fleurs.
9. Période de piégeage préconisée **du 15 mars et jusqu'au 30 mai**.
10. **Il est déconseillé de placer les pièges en dehors de ces périodes car vous risquez de capturer les espèces autochtones.**



Centres nautiques Vals d'O

Les horaires d'été des centres nautiques intercommunaux de la Tour du Pin et des Abrets en Dauphiné sont à retrouver sur le site www.valsdudauphine.fr.

Balades et randonnées

Un cartoguide « nouvelle édition » vient d'être édité, il regroupe tous les chemins de randonnée des Vals du Dauphiné. Celui-ci est disponible dans les offices de tourisme de la Tour du Pin et Pont de Beauvoisin au prix de 5 €.

Vélo'Vals



Vélo'Vals

Louez votre vélo à assistance électrique
pour 1, 3 ou 6 mois
dans les Vals du Dauphiné !



Vélo'Vals

Dans le cadre de sa **politique en faveur des mobilités décarbonées**, la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné propose un **service de location de VAE**.

Comment réserver ?

Rendez-vous sur le site internet à l'adresse ci-dessous ou flashez le code :
<https://www.ecomouv-services.fr/louer-un-vas-vals-du-dauphine>



Munissez-vous :

- d'une pièce d'identité,
- d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- d'un relevé d'identité bancaire,
- d'une attestation de responsabilité civile en cours de validité,
- des pièces justificatives pour le tarif solidaire.

Comment récupérer son vélo ?

Les livraisons se déroulent le **mardi après-midi** sur **4 communes du territoire** :

- Saint Victor de Cassieu (Place de Vaux)
- La Tour du Pin (siège des Vals du Dauphiné)
- Les Abrets en Dauphiné (Place Edouard Cuchet-Cheruzel)
- Pont de Beauvoisin (Médiathèque La Traversée)

Tarifs

Durée	Tarif grand public	Tarif solidaire*
1 mois	40 €	20 €
3 mois	100 €	50 €
6 mois	190 €	95 €

POUR LES SALARIÉS, 50 % DU MONTANT DE LA LOCATION PEUT ÊTRE PRIS EN CHARGE PAR L'EMPLOYEUR.

* Le tarif solidaire s'applique aux demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires du RSA, aux jeunes de la Mission Locale Nord-Isère et aux étudiants et alternants de moins de 26 ans.

Aussi dispo : le longtrail



Plus d'informations sur valsdudauphine.fr



La Box Médicale



Installé sur le parking situé à l'angle des rues de Verdun et Pierre Vincendon de La Tour du Pin, ce cabinet de téléconsultation autonome, équipé d'instruments de mesure connectés, permet de consulter un professionnel de santé à distance tout en bénéficiant d'un suivi médical de qualité.

La Box médicale est ouverte 7 jours sur 7 :

- du lundi au vendredi, de 8h à 20h
- le samedi, de 9h à 19h
- le dimanche, de 10h à 16h

Pour prendre rendez-vous, voici le lien :
<https://laboxmedicale.com/mairie/38110>

Attention la téléconsultation ne remplace pas une consultation physique.